

Muriel BOURDON⁶³

L'EUROPE DES UNIVERSITES, PILIER DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

L'inscription de l'éducation au cœur de la construction européenne est une des évolutions majeures du XXI^e siècle. Certes, le programme Erasmus, initié à la fin des années 1980, et l'inscription de l'éducation dans le traité de Maastricht en 1992 en ont été les premiers jalons. Cependant l'étape décisive est franchie en 2000 par le Conseil européen qui décide de faire du vieux continent „l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde”. Cette décision amène de nombreuses questions sur les ressorts économiques et politiques d'une telle stratégie ayant pour toile de fond la globalisation. Elle conduit notamment à s'interroger sur l'avenir des universités françaises et plus précisément sur leur mission, autrefois largement définie dans un cadre national.

Cette étude visera donc à étudier dans un premier temps les deux réformes à la base de ce bouleversement visant à faire des universités les piliers de la construction européenne. Il s'agit du processus intergouvernemental de Bologne (1998) et de la stratégie communautaire de Lisbonne (2000). Partant des principes économiques et politiques qui les régissent, nous prendrons l'exemple de l'université Pierre Mendès France de Grenoble afin d'étudier leur mise en œuvre. La réflexion se poursuivra dans un second temps sur la refondation actuelle du système universitaire français et la définition d'un nouveau statut social de l'université.

Une nouvelle stratégie pour l'Europe des universités

La nouvelle stratégie économique et sociale de l'Union visant à mettre en avant l'Europe de la connaissance puise sa légitimité dans la mondialisation. Dès Décembre 1993, le président de la Commission Jacques Delors mettait en garde l'Europe sur son retard en matière d'éducation dans son rapport intitulé *Croissance, compétitivité, emploi: les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e me siècle*. Cinq ans plus tard, le ministre français de l'éducation nationale, Claude Allègre, lançait en 1998 une réforme européenne de l'architecture de l'enseignement supérieur. Entouré de ses homologues britanniques, allemands et italiens, il est très vite rejoint par une vingtaine d'Etats dans ce qui s'appelle désormais le „processus de Bologne”. Cette initiative intergouvernementale est reprise et élargie en 2000 par

⁶³ UPMF Grenoble

l'Union européenne dans sa „stratégie de Lisbonne”. Ces deux approches complémentaires sont mises en œuvre progressivement et évoluent en fonction d'un contexte économique et social changeant.

1. Deux stratégies complémentaires pour l'Europe de la connaissance

Le changement qualitatif et quantitatif qu'opère l'Europe des universités à la fin des années 1990 correspond à un contexte politique et économique dominé par la globalisation. L'enjeu n'est plus de créer l'Europe des universités par la coopération, dont le programme Erasmus est l'emblème, mais alors de repenser le rôle des universités au sein de la société dite post-industrielle.

Le rapport Attali, déclencheur du processus

Dès 1998, le rapport Attali intitulé „Pour un modèle européen d'enseignement supérieur” lance un signal fort sur l'inadéquation du système universitaire avec la société actuelle. Il compare l'enseignement supérieur à „un Gulliver empêtré” par trois révolutions: celle des sciences et des technologies, celle de la gouvernance des universités (à travers leurs liens avec l'État et les entreprises) et enfin celle de l'apprentissage des savoirs. Selon les experts, ces mutations redéfinissent le statut social de l'université en France:

„A la différence de la situation qui prévalait il y a peu encore, la première mission des universités et des grandes écoles n'est plus le recrutement des cadres de l'État, qui n'est plus au centre de la vie économique et industrielle, mais de servir les étudiants, de donner à chacun d'eux, quel que soit son milieu d'origine, toutes les chances de trouver son domaine d'excellence, de se préparer aux métiers d'après-demain et de faire progresser le savoir.”

Face au retard conséquent de l'Europe des universités sur la scène internationale, un groupe d'experts conduits par Jacques Attali a proposé un modèle européen d'enseignement supérieur fondé sur quatre principes: le progrès du savoir, son adaptation à l'évolution sociétale, le maintien des connaissances des citoyens et leur diffusion à un large public au nom de la justice sociale.

„Tout étudiant devra être assuré de pouvoir quitter l'enseignement supérieur avec un diplôme à valeur professionnelle, s'il est prêt à accomplir les efforts nécessaires pour en obtenir un. De plus, chacun devra pouvoir revenir vers l'université tout au long de sa vie, après un premier diplôme, pour atteindre, s'il le mérite, un niveau équivalent au moins à Bac+3.”

L'enjeu est de taille. La mondialisation de l'économie, qui n'a pas encore touché le domaine de l'enseignement, risque, selon les experts, de porter atteinte aux principes mêmes de la République d'égalité et de justice sociale. Ils craignent la réalisation d'un scénario à deux vitesses avec „En haut, des pôles d'excellence attirant, sur la base d'une sélection très sévère,

les étudiants de qualité et solvables, les capitaux et les enseignants, venus du monde entier. En bas, un enseignement de masse, plus ou moins correct, de plus en plus mal financé.”

La réponse réside donc, selon le rapport Attali, dans la mise en place d’une architecture européenne commune de l’enseignement supérieur. Les propositions du groupe sont reprises par le ministre français de l’éducation Claude Allègre en 1998 lors de la célébration du 800^{ème} anniversaire de la Sorbonne.

La déclaration de la Sorbonne et le processus de Bologne

La déclaration de la Sorbonne signée à cette occasion par les ministres d’éducation français, allemands, italiens et anglais a pour but la mise en place de cursus universitaires sur le schéma Licence (bac +3) Master (bac + 5) et Doctorat (bac + 8) suggérée par le rapport Attali dans lequel il est écrit que:

„les niveaux pertinents de sortie seront à trois ans, avec *la licence*, après des études menées principalement en groupes à effectifs réduits; à cinq ans avec une *Nouvelle Maîtrise* faite d’enseignement, de stages et de recherche; et à huit ans avec le *doctorat*, ouvrant particulièrement la voie aux carrières de l’enseignement supérieur, de la recherche et aux grands corps de l’État (qui ne seront plus réservés aux élèves des grandes écoles).»

Il s’agit de faire émerger un cadre commun de référence dans le but d’une meilleure lisibilité des diplômes devant faciliter la mobilité et l’employabilité des étudiants. Le „processus de Bologne” connaît un grand succès et rassemble aujourd’hui quarante sept Etats membres. Le Conseil de l’Europe estime qu’il s’agit de la plus importante réforme de l’enseignement supérieur.

La stratégie de Lisbonne: une approche communautaire

En 2000, le Conseil européen adopte la stratégie de Lisbonne qui vise à inscrire l’éducation au cœur de la stratégie économique, sociale et environnementale de l’Union à l’horizon 2010. Parmi les objectifs chiffrés et donc mesurables figurent l’ambition de dédier 3% du PIB de l’Union à la recherche et au développement, de renforcer la formation et de promouvoir les nouvelles technologies afin d’atteindre 70% de taux d’emploi. Cependant, au-delà de la volonté politique clairement affichée par l’Union, le succès d’une telle stratégie dépend des acteurs et de leurs moyens d’action (financiers, socioculturels, etc.). Il s’agit en premier lieu des Etats, en raison de leurs prérogatives, mais également de la Commission, qui selon le principe de subsidiarité, est chargée de coordonner et d’évaluer l’avancement de la stratégie.

2. La mise en œuvre des deux stratégies: un exemple grenoblois

Les exemples de la France et plus particulièrement de l'université grenobloise Pierre Mendès France permettent d'illustrer les changements opérés suite aux deux stratégies.

L'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES)

Conformément au processus de Bologne, la France met progressivement en place la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) en 2001. Le ministère de l'éducation la destine en premier lieu à trois universités pilotes, l'étend en 2004 à la moitié des universités (dont Grenoble) pour l'appliquer enfin à la totalité d'entre elles en 2006. A Grenoble, des universitaires s'impliquent à l'échelle gouvernementale et européenne pour la mise en œuvre du processus. Le président de l'université des sciences sociales, François Petit, préside pour le ministre de l'éducation Jack Lang le Comité de suivi de la Licence (2003-2006) tandis que l'historien Jean-Luc Lamboley est nommé promoteur du processus de Bologne (2004) et du programme communautaire Tuning qui vise à changer les modes d'évaluation des étudiants. Selon cette approche pionnière, ils doivent être jugés non seulement sur les connaissances acquises dans leur discipline mais aussi sur leurs compétences transversales (par exemple, l'esprit de synthèse en histoire) et donc transposables à d'autres domaines. Ce programme nécessite une véritable révolution des mentalités dans un système français encore très marqué par la logique disciplinaire.

La stratégie de Lisbonne ne doit pas se réduire à sa dimension économique selon le Parlement et la Commission qui insistent sur l'axe citoyen:

„Le contenu des systèmes d'éducation ne doit pas être déterminé uniquement par l'économie et le marché de l'emploi mais il doit aussi faire prendre conscience du sens de la citoyenneté, développer la capacité à communiquer, contribuer à la bonne intelligence entre les cultures et permettre d'acquérir les compétences sociales”⁶⁴

Plusieurs initiatives vont dans ce sens. A Grenoble, le réseau francophone des Pays du Groupe de Vysegrad, dirigé par le professeur grenoblois Claude Martin, se penche sur la question du „management interculturel”.⁶⁵ Il met en place des enquêtes comparatives sur les logiques managériales de six pays et crée avec l'université de Katowice une structure conjointe de management interculturel.⁶⁶ La promotion de la citoyenneté européenne est également assurée par la création, avec l'aide de la Commission européenne, du Centre d'excellence Jean Monnet. Piloté en

⁶⁴ Résolution du 23/01/2002 du Parlement. A5-0017/2002.

⁶⁵ Le réseau compte plus de 160 membres répartis dans douze pays d'Europe Occidentale, Centrale et Balkanique.

⁶⁶ Dans le cadre du programme POLONIUM

1999 par le professeur Catherine Schneider il vise à faire converger la formation et l'expertise en intégration européenne dans les domaines du droit, de l'économie, de la science politique et de l'histoire.

L'Espace Européen de la Recherche

Aux côtés de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur s'ébauche celui de la Recherche. Il prend chair à Grenoble sous la forme de programmes innovants associant les sciences sociales à la recherche transdisciplinaire sur les nanotechnologies. Financés par le VIème programme cadre (2002-2006), des réseaux européens tel que „e-sense” se spécialisent dans „l'intelligence ambiante”, dédiée à l'interaction de minuscules ordinateurs avec l'environnement, sans passer par l'utilisateur. Ces interfaces représentent un enjeu de taille pour la place de l'Europe sur la scène internationale. Il s'agit pour elle de s'affirmer dans les domaines des communications mobiles, de l'électronique grand public, des logiciels enfouies ou de la microélectronique.

3. Des stratégies révisées

Évaluée à mi-parcours, la stratégie de Lisbonne ne tient pas ses promesses. Une révision s'impose.

La révision de la stratégie de Lisbonne en 2005

Le premier changement opéré par l'Union s'effectue sur le plan structurel. En effet, le rapport Wim Kok, présenté en 2004 dénonce les lenteurs et le manque de coordination des Etats. Désormais, l'Union oblige les Etats à pratiquer une méthode ouverte de coordination (MOC) et à se plier au benchmarking par la rédaction de rapports d'avancement en fonction de Lignes Directrices Intégrées définies avec la Commission.

Cette dernière émet également des propositions sur le contenu de la révision de la stratégie. Dans une communication du 20 avril 2005 intitulée „Mobiliser les cerveaux européens”, la Commission européenne souligne un taux d'accès à l'enseignement supérieur inférieur aux concurrents, un manque d'employabilité des chercheurs et de collaboration entre les universités et les entreprises. Les réponses apportées reposent à la fois sur le culte de l'excellence et sur l'ouverture du système éducatif à un plus large public.

La Commission promeut également la culture de l'excellence par le financement de réseaux de recherche. Elle insiste sur l'attractivité nécessaire des universités et ajoute comme condition la refondation de leur mode de fonctionnement avec une meilleure gouvernance assortie de moyens financiers accrus. L'investissement dans l'enseignement supérieur devrait atteindre, selon elle, une hauteur minimale de 2% du PIB et reposer sous des fonds diversifiés (provenant des industries et des ménages).

La stratégie de Lisbonne et sa révision conduisent à une refonte de l'enseignement supérieur en France sur le plan statutaire et financier avec la

„Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU)” votée le 10 Août 2007. Le système universitaire français connaît un changement radical. En effet, conformément aux recommandations européennes d’assouplir le cadre réglementaire des universités, la loi va dans le sens d’une plus grande autonomie des universités françaises. Ces dernières bénéficient désormais d’une autonomie budgétaire (article 50). Elles se voient également confiées la gestion de leurs ressources humaines et de leurs biens immobiliers dont elles peuvent devenir propriétaires. L’Université d’Auvergne devient ainsi la première université propriétaire de ses murs en avril 2011.

Dans le domaine de la recherche, les efforts du gouvernement français restent en deçà des préconisations de l’Union, contrairement aux collectivités territoriales qui s’investissent pleinement dès 2005.⁶⁷ La région Rhône-Alpes met en place des clusters, terme désignant un groupe d’entreprises et d’institutions appartenant à une thématique définie. S’inspirant du modèle américain de la Silicon Valley, la région crée une quinzaine de clusters pour un budget de 100 millions d’euros par an. L’université grenobloise est notamment présente dans les domaines de l’innovation, du handicap, du vieillissement, de la culture et du patrimoine. Toutefois, un tournant s’opère en 2008 avec le lancement par le gouvernement de l’Opération Campus. L’État attribue ainsi 400 millions d’euros au projet Grenoble Université de l’innovation. Il consiste à améliorer le cadre de travail des étudiants, réhabiliter des équipements, renforcer les pôles thématiques en constituant des pôles d’excellence. Un an plus tard, le PRES (Pôle de Recherche et d’Enseignement Supérieur) Université de Grenoble voit le jour sous la présidence d’Alain Spalanzani dont le but est d’ ”affirmer Grenoble comme un des premiers pôles de recherche et d’enseignement en Europe”. L’autre engagement significatif du gouvernement s’effectue par le biais du Grand emprunt de 22 milliards d’euros lancé en 2009. Il finance diverses initiatives sous la forme d’appel à projets. En mars 2011, 100 laboratoires sont sélectionnés en tant que Labex (Laboratoires d’excellence) chargés selon le premier ministre François Fillon d’irriguer „tous les secteurs innovants de notre économie”.

La nouvelle stratégie „Europe 2020”

La nouvelle stratégie Europe 2020 adoptée en juin 2010 se donne pour tâche de „bâtir un nouveau modèle économique fondé sur la connaissance, respectueux de l’environnement et assurant la cohésion

⁶⁷ En 2006, 27% du budget recherche français (273 M d’euros hors taxe) est d’origine communautaire contre 28% pour l’Agence Nationale de la Recherche. En 2008, la France ne consacre que 2, 08% de son PIB, ce qui la classe en 14ème position dans l’Union.

sociale”.⁶⁸ Elle doit répondre à la crise économique, à la réduction des déficits publics et au bilan mitigé de la stratégie de Lisbonne. Il s’agit de promouvoir „une économie sociale de marché durable” en réduisant le taux d’échec scolaire et en favorisant l’acquisition d’un diplôme à 40% des jeunes de 30 à 34 ans (contre 31% actuellement en Europe) et en portant de 69% à 75 % le taux d’emploi des 20-64 ans avec notamment la participation des femmes⁶⁹.

L’investissement dans la recherche est maintenu à objectif de 3% du PIB (fonds privés et publics) avec une concentration thématique sur le développement durable, la santé et le resserrement des maillons de l’innovation. Les universités doivent être performantes (référence au classement de Shanghai) et attractives tout en promouvant à la fois l’excellence et l’égalité des chances. Leur offre doit être adaptée au marché du travail et à l’enjeu du vieillissement de la population obligeant les actifs à travailler plus longtemps et donc à se former tout au long de la vie.

Les observateurs restent toutefois prudents sur l’impact d’une telle stratégie, mettant en avant le manque de financement et de coercition de l’Union sur les Etats afin de contrôler la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie. Il est cependant indéniable que les dix années écoulées ont profondément bouleversé le paysage universitaire européen de façon durable, posant ainsi la question de l’avenir de l’enseignement supérieur et de sa mission.

4. Impact d’une telle mutation sur l’université: questions et enjeux pour l’avenir de nos institutions

Les universités françaises sont actuellement en pleine refondation. Ce tremblement de terre qui secoue nos institutions les touche à la fois dans leur mission et leur statut mais aussi dans leur fonctionnement avec la mise en place d’une nouvelle gouvernance.

Mission et nouveau statut des universités

Un „Marché des universitaires”?

Faut-il que l’université soit intégrée à la vie économique? Doit elle être en phase avec les impératifs de compétitivité? Depuis l’apparition du classement de Shanghai des meilleures universités au monde s’engage une course folle à l’excellence. La sociologue Christine Musselin évoque un „Marché des universitaires”.

⁶⁸ Anne Houtman, www.annoncesdelaseine.fr/index.php/2011/03/25/europe-2020-et-la-france-au-dela-de-la-crise-preparer-l-avenir/

⁶⁹ La France a atteint depuis 2008 l’objectif d’employabilité des 30 -34 ans et l’a même dépassé, le taux étant de 42%.

De nombreux chercheurs ont témoigné leur hostilité à une approche utilitariste du savoir. Dès 2003, ils se sont mobilisés contre la Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation. Ils exigent, par le biais du collectif SLR (Sauvons La Recherche) une augmentation du budget de la recherche à hauteur de 3% du PIB. En 2006, des chercheurs manifestent leur opposition au nouveau mode d'évaluation des chercheurs pratiqué par l'Agence d'Évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Cette dernière s'appuie sur des critères d'évaluation bibliométriques (facteur d'impact dans les revues scientifiques) qui remplacent le système collégial d'évaluation par des pairs.

La question du statut social de l'université

Deux points d'entrée permettent de mesurer le statut social de l'université : l'accès au savoir et le développement territorial.

En premier point, l'accès au savoir reste un point encore très sensible. Il demeure encore très inégal comme l'a notamment souligné le Syndicat des Étudiants Européens (SEE) lors de la Conférence ministérielle du 10^{ème} anniversaire du Processus de Bologne à Budapest en 2010. Les syndicalistes étudiants ont exigé que la dimension sociale devienne un point essentiel de l'agenda de Bologne. L'envolée des frais d'inscription au Royaume-Uni pose la question de l'accès au savoir. Lors de la révision de 2005, l'Union suggérait de majorer les droits d'inscription tout en prévoyant des aides aux étudiants les plus défavorisés et la participation des industries. La crise remet en cause un équilibre encore précaire.

En second point, les réformes françaises de l'enseignement supérieur ont des conséquences sur le territoire. Le paysage universitaire français se développe telle une mosaïque, certaines universités récoltant des prix d'excellence pour leurs projets, d'autres étant moins intégrées dans cette nouvelle dynamique. Strasbourg devient ainsi „la plus grande fac de France” depuis la fusion des trois universités en 2009. Sept pôles (Sorbonne Universités, PSL (Paris Sciences et Lettres), Grenoble, Lyon, Strasbourg, Toulouse et Bordeaux) ont été présélectionnés pour l'opération Label d'Excellence, qui représente 7,7 milliards d'euros dans l'opération Grand Emprunt du gouvernement. Cette mise en avant de pôles d'excellence nuit à d'autres régions dites „désertifiées”. Le processus de sélection des candidats aux appels à projet du Grand Emprunt (IDEX, LABEX, EQUIPEX) pose la question de la répartition des investissements d'avenir sur le territoire. Thierry Coulhon, en charge de la gestion de ces „trois briques du grand emprunt” au Commissariat général à l'investissement, reconnaît que „l'aménagement du territoire n'est pas un critère de sélection du grand emprunt”.⁷⁰

⁷⁰ EDUCPRO.fr, groupe l'étudiant, 6 avril 2011.

Une nouvelle gouvernance

La plus grande autonomie des universités françaises va de pair avec l'élaboration d'un nouveau mode de gouvernance. Au nom d'un système européen cohérent, un contrôle qualité change également les pratiques pédagogiques.

Liens université entreprises

Le premier aspect de la nouvelle gouvernance des universités concerne les liens avec les entreprises. Suite à la loi LRU, l'université française doit recourir au financement privé par la création de fondations:

„En trois ans, 39 fondations ont vu le jour et 60 devraient être actives dans les prochains mois. Elles sont le signe tangible du rapprochement universités entreprises”, applaudit la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse⁷¹. L'université décide alors de l'affectation des fonds: banque de stages à l'étranger (Rennes-1), accompagnement des étudiants handicapés (Toulouse INSA), achat de matériel de pointe (Tours).

Cependant, une enquête conduite par l'EUA auprès de 150 universités européennes entre 2009 et 2010 montre que les universités „sont encore peu soutenues pour diversifier leurs sources de financement”.⁷² Le désengagement de l'État et la redistribution des cartes dans le domaine de l'enseignement supérieur ont conduit dans certains pays à la fermeture de nombreux établissements. Au Royaume-Uni, l'État envisageait en 2010 une réduction de 25 à 40% des budgets soit une baisse de 5 milliards d'euros. L'Allemagne et de l'Italie ont également été contraintes de fermer des universités.

Autonomie et contrôles qualité

L'autre aspect de cette nouvelle gouvernance concerne l'intégration de contrôles de qualité. Les exigences d'un public soucieux d'intégrer le marché du travail, un financement de plus en plus diversifié amènent l'université à rendre des comptes sur le contenu de ses formations. Les labels qualités développés à l'échelle européenne sont autant de nouveaux standards qu'il faut intégrer dans une université réputée autonome et responsable du savoir qu'elle dispense. Ainsi il existe depuis 2008 un Registre européen de l'assurance qualité (EQAR) depuis 2008 qui veille à la mise en place des normes et directives européennes en matière d'assurance qualité. Des agences sont chargées de l'évaluation des établissements au niveau européen. Cette démarche engendre une nouvelle logique pour les établissements d'enseignement supérieur. L'impact des réformes

⁷¹ www.etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/info/autonomie-des-universites-financement-entreprises-anciens-eleves.html

“Autonomie des universités: de nouveaux financements par les entreprises...” 11 avril 2011, aujourd'hui.fr

⁷² EUA, Enora Prevot, «Financial sustainable universities: European Universities Diversifying Income Streams» Février 2011.

européennes depuis plus de dix ans est donc tangible au niveau européen et plus particulièrement au niveau français dans la recomposition du paysage universitaire.

Conclusion

En conclusion, la stratégie actuelle concernant l'Europe des universités se veut à la fois humaniste et utilitariste. D'un côté elle promeut l'apprentissage tout au long de la vie, de l'autre elle insiste sur l'excellence, l'assurance qualité, etc.

Ces deux courants divisent l'Union européenne et s'avèrent difficilement conciliables. En France, les crises liées au Contrat Première Embauche et à la loi LRU dissuadent pour l'instant le gouvernement français de mettre en place un projet trop libéral. Parallèlement, les universités ont une obligation de résultat dans une société ébranlée par la crise et où le chômage des jeunes est préoccupant. L'Europe a montré son potentiel en promouvant la libre circulation des étudiants et l'égalité des chances dans le domaine du handicap, de l'accès au savoir et à la mobilité. Erasmus s'adresse désormais aux apprentis et favorise les liens universités/entreprises. L'objectif est d'atteindre 20 % d'étudiants mobiles d'ici à 2020.

Les années écoulées montrent que l'Union n'a pas encore assez de poids financier et moral pour agir sur les Etats et les inciter à plus investir dans la recherche par exemple. Cependant, à l'instar du programme Erasmus, l'initiative doit également venir de la base. La plus large autonomie des universités en France, accompagnée d'une manne financière suffisante grâce aux entreprises et à la région, laissent espérer, au regard de l'exemple grenoblois, l'émergence d'une société de la connaissance qui profite au plus grand nombre.

BIBLIOGRAPHIE

1. ALLEGRE Claude, *L'âge des savoirs: pour une renaissance de l'Université*, Paris, Gallimard, 1993.
2. ATTALI Jacques (dir.), *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur*, rapport présenté à l'issue de la mission confiée par Claude Allègre ministre de l'Education nationale de la recherche et de la technologie, mai 1998.
3. COMMISSION EUROPEENNE, *Éducation et formation en Europe: systèmes différents, objectifs partagés pour 2010 — Le programme de travail sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation*, 2002.
4. CORBETT ANNE, *Universities and the Europe of knowledge: Ideas, institutions and policy entrepreneurship in European Community higher education policy, 1955-2005*, Basingstoke, Palgrave, Macmillan, 2005.

5. DAVIDENKOFF Emmanuel, Kahn Sylvain, *Les universités sont-elles solubles dans la mondialisation?* Paris, Hachette littératures, 2006.
6. MUSSELIN Christine, *Le marché des universitaires: France, Allemagne, États-unis*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2005.
7. PEPIN Luce, *Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation: comment l'Europe se construit - un exemple*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006.

RESUME

Dans les années 1990, le président de la Commission européenne Jacques Delors décrétait que la réussite de la construction européenne reposait sur l'euro et sur le programme Erasmus. Si aujourd'hui, en 2011, la monnaie commune est contestée au risque de perdre sa légitimité, l'Europe des universités connaît toujours un succès indéniable. Car l'enjeu actuel repose bien sur l'éducation, domaine absent des traités fondateurs et aujourd'hui inscrit au cœur de la construction européenne. Les réseaux universitaires à l'image des Pays du Groupe de Vysegrad (PGV) ont, suite à l'effondrement de l'Empire soviétique, largement œuvré en faveur d'une Europe réunifiée. Les axes de coopération tendent tous vers un même objectif: l'éducation et la formation des citoyens. Ils visent à les préparer aux défis économiques, politiques, sociaux et culturels de l'Union européenne dans un monde globalisé. L'exemple de l'université des sciences sociales de Grenoble, rebaptisée Pierre Mendès France, illustre cette montée en puissance de l'Europe de la connaissance depuis le processus de Bologne amorcé en 1998. La mise en place d'un espace européen de l'éducation et de la recherche selon la stratégie de Lisbonne (2000) conduit à s'interroger sur la mission actuelle des universités. A l'instar de l'université de Grenoble, ces dernières sont amenées à se regrouper au nom d'une plus grande lisibilité. Piliers de la construction européenne, elles s'inscrivent désormais dans une nouvelle gouvernance entre l'Union européenne, les Etats et le monde économique.